



MALI

**PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN PRET SUPPLEMENTAIRE DE
DIX MILLIONS D'UC POUR SOUTENIR LE PROGRAMME D'APPUI A
LA STRATEGIE POUR LA CROISSANCE ET LA REDUCTION DE LA
PAUVRETE (PASCRP) ET CONTRIBUER A FAIRE FACE AUX EFFETS
DE LA CRISE MONDIALE**

Octobre 2009

Table des matières

Equivalences monétaires.....	i
Année fiscale	i
Poids et mesures	i
Sigles et Abréviations.....	i
Données du prêt.....	ii
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Objectif de la proposition.....	1
1.2 Le PASCRP 2008-2010	1
1.3 Données de base et impacts de la crise mondiale sur le Mali	2
2. JUSTIFICATION DU PRÊT SUPPLÉMENTAIRE ET DU MAINTIEN DES CONDITIONS DE DÉCAISSEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE	3
2.1 Performance au titre du PASCRP	3
2.2 De la nécessité de couvrir le besoin de financement révisé en 2009	5
2.3 Origine des ressources du prêt supplémentaire d'appui budgétaire en 2009	5
2.4 Reconduction des termes de l'accord de prêt initial (PASCRP) pour le prêt supplémentaire	6
3. INSTRUMENT LÉGAL ET CONDITIONS DE DÉCAISSEMENT	7
3.1 Instrument légal.....	7
3.2 Conditions de décaissement	7
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	7

Annexes

Annexe 1 : Carte administrative du Mali

Annexe 2 : Requête du Gouvernement

Annexe 3 : Réponse à la crise financière - Ressources dégagées à partir des projets au Mali

Annexe 4 : Réponse à la crise financière - Situation des projets sélectionnés

Annexe 5 : Mali - Principaux indicateurs socio-économiques comparatifs

Annexe 6 : Note sur le coton et la situation de la CMDT

Annexe 7 : Matrice du cadre logique du PASCRP au 30 juin 2009

Equivalences monétaires

Septembre 2009

Unité de Compte	=	737,9 Francs CFA
Euro	=	655,957 Francs CFA
Dollar des Etats-Unis	=	467 Francs CFA

Année fiscale

1er janvier au 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne	=	2204 pounds (lbs)
1 kilogramme (kg)	=	2.200 lbs
1 metre (m)	=	3.28 feet (ft)
1 millimètre (mm)	=	0.03937 inch (")
1 kilomètre (km)	=	0.62 mile
1 hectare (ha)	=	2.47 acres

Sigles et Abréviations

ARMP	:	Agence de Régulation des Marchés publics
CARFIP	:	Cellule d'Appui à la Réforme des Finances Publiques
F CFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
CDMT	:	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CMDT	:	Compagnie Malienne de Développement du Textile
DAF	:	Direction Administrative et Financière
DCF	:	Direction du Contrôle Financier
DGB	:	Direction Générale du Budget
DGMP	:	Direction Générale des Marchés Publics
DSP	:	Document de Stratégie par Pays
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
IGF	:	Inspection générale des Finances
I-PPTE	:	Initiative d'allègement de dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)
ODM	:	Objectifs de Développement du Millénaire
PADDER	:	Projet d'appui à la décentralisation et au développement économique régional
PAGAM/GFP	:	Plan d'Action du Gouvernement sur l'Amélioration/Modernisation de la gestion des finances publiques
PAS	:	Programmes d'Ajustement Structurel
PASCRP	:	Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
PEFA	:	Cadre de Mesure de Performance de la Gestion des Finances Publiques
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNUD	:	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PTFs	:	Partenaires techniques et financiers
SIGFIP	:	Système intégré de gestion des finances publiques
TOFE	:	Tableau des opérations financières de l'Etat
UEMOA	:	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

Données du prêt

Information sur le client

Emprunteur	:	République du Mali
Agence d'Exécution	:	Ministère de l'Economie et des Finances

Informations clés du financement FAD

1. Montant du prêt initial		33 millions d'Unités de Compte (UC)
2. Montant du prêt		10 millions d'Unités de Compte (UC)
3. Montant du prêt Total		43 millions d'Unités de Compte (UC)
4. Commission de service		0,75% l'an sur les montants décaissés et non encore remboursés
5. Commission d'engagement		0,5% l'an sur le montant du prêt non décaissé, commençant à courir 120 jours après la signature de l'accord de prêt
6. Durée		50 ans y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans
7. Remboursement		Le principal sera remboursé en 40 ans au rythme de 1% du principal tous les ans, de la 11ème à la 20ème année et 3% tous les ans par la suite

Chronogramme indicatif des étapes clés

Approbation de la Note Conceptuelle	(mai 2008)
Évaluation du Programme	(Juin 2008)
Approbation du Programme	(Septembre 2008)
Mise en vigueur	(Septembre 2008)
Approbation du Prêt supplémentaire	(Septembre 2009)
Achèvement	(Septembre 2010)
Date limite du dernier décaissement	(Décembre 2010)

1. INTRODUCTION

1.1 Objectif de la proposition

1.1.1 La présente proposition de prêt supplémentaire au financement du Programme d'appui à la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (PASCRP 2008-2010) en faveur du Mali, pour un montant total de dix millions d'Unités de Compte (UC) vise à contribuer à amoindrir les effets de la crise financière sur l'économie malienne. La Banque a reçu une requête du Gouvernement malien pour faire face aux conditions adverses extraordinaires induites par la crise économique internationale actuelle. Le gouvernement malien a demandé à la Banque, sous forme d'appui budgétaire, l'utilisation des ressources supplémentaires provenant, d'une part, de ressources de 2 projets en cours et, d'autre part, de l'allocation supplémentaire dont bénéficie le Mali en 2009 suite à l'évaluation positive de sa performance au titre du FAD XI.

1.1.2 En date du 4 mars 2009, les Conseils d'Administration, ont approuvé la Résolution n° F/BD/2009/05 concernant la réponse de la Banque à l'impact économique de la crise financière dans ses pays membres régionaux. Le document y afférant (ADB/BD/WP/2009/27) permet à la Banque de fournir une réponse rapide et flexible pour atténuer l'impact négatif de la crise économique et financière en augmentant ou canalisant des ressources additionnelles à travers des opérations à décaissement rapide. Aussi, la résolution autorise-t-elle d'appuyer les pays emprunteurs au guichet concessionnel du FAD tel que le Mali à travers *'une utilisation alternative ou accélérée de ressources concessionnelles disponibles'* y compris la réorientation éventuelle de ressources pour des opérations d'investissement en cours vers des opérations d'appui budgétaire. Afin de permettre le décaissement de ces ressources supplémentaires en faveur du Mali au plus tard en fin novembre 2009, l'option de circulation accélérée du document est proposée en référence à la résolution citée supra. En effet, elle approuve également que les prêts d'appui budgétaire en réponse à la crise financière soient présentés au Conseil sur la base d'un délai de distribution de quatorze jours.

1.2 Le PASCRP 2008-2010

1.2.1 Le Programme, a été approuvé le 24 septembre 2008, pour un montant global de trente trois (33) millions d'UC octroyés sur les ressources du FAD à décaisser en trois tranches respectives de quinze millions d'UC, douze millions d'UC et six millions d'UC. Le PASCRP vise trois objectifs : i) renforcer la stabilité du cadre macroéconomique, particulièrement son lien avec la stratégie de réduction de la pauvreté, ii) améliorer la gestion des ressources publiques, notamment la dimension du contrôle budgétaire et iii) accompagner le processus de décentralisation au Mali en favorisant le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales. A cet égard, les mesures de réformes retenues s'effectuent à travers deux composantes : (a) le renforcement de la gestion des finances publiques ; et (b) la promotion de la décentralisation. L'appui budgétaire finançant le PASCRP est conforme aux orientations stratégiques de la Banque en matière de gouvernance 2008-2012 et contribue à l'atteinte des résultats des piliers du Document de stratégie pays axée sur les résultats (DSPAR) 2005-2009 pour le Mali dont la prorogation à 2011, a été approuvée le 12 février 2009 par les Conseils d'administration de la Banque (ADB/BD/WP/2009/192/Rev.1 - ADF/BD/WP/2008/147/Rev.1).

1.2.2 La première tranche de 15 millions d'UC a été décaissée le 24 décembre 2008. Les ressources du prêt supplémentaire de 10 millions d'UC proposé pour renforcer le financement du PASCRP en cours seraient décaissées en même temps que la deuxième tranche de 12 millions d'UC, soit un total de 22 millions d'UC, après satisfaction des conditions convenues avec la partie malienne.

1.3 Données de base et impacts de la crise mondiale sur le Mali

1.3.1 La récession de l'économie mondiale aura un impact négatif sur le secteur réel au Mali et conduirait à un fléchissement du PIB en termes réels. En effet, le taux de croissance du PIB s'établit à 4,2% en 2009 contre 5,3% en 2008, en dépit des performances enregistrées dans le secteur agricole avec l'initiative riz. Ce repli enregistré, serait principalement induit par les effets de la crise notamment sur le secteur coton pour la prochaine campagne 2009/2010. En effet, ce secteur présentait des signes de vulnérabilité au titre de la campagne 2008/2009. Tous les indicateurs du marché annoncent un fléchissement continu des cours, ce qui conduit à une baisse des revenus de la Compagnie malienne de développement du textile (CMDT). Depuis juin 2008, les cours du coton ont connu une baisse de 21,73% passant en moyenne de 750 F CFA le Kg franco à bord à 587 F CFA le Kg franco à bord en février 2009. Cette situation a exacerbé les difficultés financières de la CMDT réduisant ainsi sa capacité à payer les transporteurs alors qu'elle doit honorer tous ses engagements de livraison aux clients étrangers. Le Gouvernement et les Partenaires Techniques Financiers (PTFs) ont identifié des mesures urgentes de relance du secteur coton pour un coût total d'environ 57,4 milliards de F CFA dont 23,3 milliards F CFA de besoins incompressibles pour les campagnes 2008-2009 et 2009-2010, ce qui exercerait de fortes pressions sur le budget d'Etat en 2009. Le Gouvernement a ainsi prévu en 2009 au titre des transferts, 15,4 milliards de F CFA. Par ailleurs, en réponse à la requête du Gouvernement aux PTFs pour un appui au secteur coton, la Banque mondiale a augmenté de 10 millions de dollars son appui en cours à la stratégie de réduction de la pauvreté (de 55 à 65 millions de dollars US).

1.3.2 Au niveau des finances publiques, le Gouvernement estime pour 2008, un manque à gagner au titre des ressources budgétaires et des aides budgétaires de 36,7 milliards F CFA, dont 22,9 milliards FCFA de pertes au niveau des recettes budgétaires, et 13,7 milliards F CFA de montant non décaissé des ressources budgétaires et des aides budgétaires. Cette situation a entraîné une dégradation du solde budgétaire de base de -1,8% du PIB en 2008. En 2009, le montant global du gap de financement (voir tableau n°1) s'établit à 168,5 milliards F CFA contre une prévision initiale de 127,3 milliards F CFA. Ce gap résulterait essentiellement : (i) d'une perte de recettes fiscales estimée due au ralentissement de l'activité économique ; (ii) du non décaissement des dons et prêts budgétaires. Dans ces conditions, le solde budgétaire de base s'établit à -2,3 % du PIB en 2009.

1.3.3 S'agissant de l'impact sur la balance des paiements, une contraction des transferts des maliens à l'étranger et des recettes du tourisme de l'ordre de 0,7 points du PIB pour chacun de ces postes serait enregistrée en 2009. Le compte du capital et des opérations financières sera également affecté par un renversement des flux de capitaux privés passant d'un financement en 2008 à des sorties de capitaux en 2009. Concernant le secteur bancaire, les avoirs bruts des banques du Mali détenus auprès des correspondants étrangers ont diminué de 17% passant de 49,8 milliards de FCFA à 41,1 milliards FCFA de février 2008 à février 2009. Les réserves libres du secteur bancaire ont également connu une diminution de 47% passant de 10,0 milliards FCFA à 5,3 milliards FCFA de février 2009 à février 2008. Pour la même période, les dépôts de garantie ont enregistré une diminution de 43% passant de 22,6 milliards FCFA à 12,9 milliards FCFA.

2. JUSTIFICATION DU PRÊT SUPPLÉMENTAIRE ET DU MAINTIEN DES CONDITIONS DE DÉCAISSEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE

2.1 Performance au titre du PASCRP

La matrice du cadre logique en annexe fournit à fin Juin 2009 le niveau de réalisation des réformes convenues dans le cadre du PASCRP ainsi que les indicateurs de résultats.

Au titre de la composante 1 - Renforcement de la gestion des finances publiques

2.1.1 Tel que mentionné à l'évaluation du PASCRP en cours, la situation du Secteur Coton au Mali constitue un risque pouvant mettre en péril la stabilité du cadre macroéconomique et financier. Aussi, des réformes relatives à l'amélioration de sa performance ont-elles été initiées. Le processus de privatisation de la CMDT avec la création des 4 sociétés filiales dans les zones d'intervention de la CMDT a connu quelques évolutions appréciables (*voir en annexe note sur le coton et la situation de la CMDT*). Les projets d'apports partiels d'actifs ont été adoptés et déposés au Greffe du Tribunal de Commerce, le 24 mars 2009. Les conventions Holding CMDT/Filiales ont été signées le 30 mai 2009. La cession du capital des filiales est prévue comme suit : 20% pour les producteurs, 2% pour les travailleurs, 17% pour l'Etat et 61% pour un opérateur économique privé de référence. Toutefois, s'agissant du lancement de l'appel d'offre, le Gouvernement a souhaité une mise en fonctionnement de l'ensemble des 17 usines constituant ces filiales afin de les rendre plus attractives à la vente. Ainsi, le délai de fin juin 2009 pour le lancement de l'appel d'offre n'a pu être respecté comme initialement retenu. Par ailleurs, les montants des transferts de l'Etat vers la CMDT n'ont pu être contenus en dessous du plafond de 10 milliards de francs CFA en 2009 convenu dans le cadre du PASCRP. Ils s'établissent à 15,4 milliards francs CFA comme indiqué au paragraphe 1.3.1.

2.1.2 De façon plus globale, la mise en œuvre du Plan d'actions gouvernemental sur l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM/GFP) a été jugée satisfaisante par les PTFs avec, à fin décembre 2008, un taux d'exécution de 73,3% des actions initialement programmées. Des avancées ont été enregistrées dans la gestion des finances publiques avec notamment : (i) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire, (ii) le renforcement des capacités des agents ; (iii) l'amélioration du taux de couverture de l'interconnexion de la chaîne de dépenses (85%) ; (iv) l'élargissement de l'assiette fiscale et (v) l'amélioration de la mise en conformité du système des marchés publics avec les Directives de l'UEMOA en la matière. Toutefois, en dépit de ces progrès, il subsiste quelques faiblesses en ce qui concerne : (i) l'efficacité des procédures d'exécution et de contrôle des dépenses publiques ; (ii) la fiabilité des procédures comptables et des rapports financiers et ; (iii) la qualité des vérifications et des contrôles externes.

2.1.3 Au titre des réformes sur le contrôle externe, les mesures sur la relecture et la mise en conformité de textes législatifs et réglementaires relatifs à la Section des Comptes de la Cour Suprême pour une plus grande autonomie et des capacités renforcées ont quelque peu évolué. Le projet de loi organique portant modification de la loi organique n°96-071 du 16 décembre 1996 fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle, a été adopté par le Conseil du Ministre en sa séance du 18 février 2009 et transmis le 20 mars 2009 à l'Assemblée Nationale. Les innovations majeures de ce projet de loi organique s'articulent autour de : (i) la possibilité de nommer beaucoup plus de Conseillers à la Section des Comptes, contrairement à la situation actuelle où le nombre est limité à 14 ; (ii) la délégation, au Président de la Section des Comptes, de la gestion des crédits inscrits dans le budget ; (iii) le pouvoir donné au Président de la Section de fixer les domaines de compétence des trois chambres la composant ; (iv) la

primauté et une clause générale de compétence en matière de contrôle des finances publiques et ; (v) la refonte de la procédure suivie devant la Section des Comptes avec la distinction établie entre la procédure juridictionnelle et la procédure de contrôle non juridictionnel. Par contre, l'examen du projet de loi portant statut des magistrats de la Section des Comptes n'a pas connu d'évolution. Aussi, le Gouvernement devrait diligenter la finalisation de ce second projet de loi dont l'adoption devrait constituer une étape importante dans l'amélioration du contrôle externe de la gestion des finances publiques.

2.1.4 S'agissant de l'amélioration de la transparence dans les marchés publics, il convient de noter la nomination, le 15 avril 2009, des membres du Conseil de régulation de l'Autorité des marchés publics comprenant trois représentants de l'administration ; trois autres du secteur privé et trois de la société civile. Le bulletin bimensuel des marchés publics est régulièrement publié par la DGMP. De même, le processus de décentralisation du système des marchés publics a été parachevé avec l'installation, en février 2009, des nouveaux Directeurs régionaux des marchés publics et des délégations de service public. Nonobstant ces avancées, la valeur des marchés passés par entente directe reste encore à un niveau élevé (20,6%) en fin mars, ce qui peut augurer la non-atteinte de l'objectif de réduction en valeur de 18% en 2009 par rapport à 2008.

Au titre de la composante 2 - Promotion de la décentralisation

2.1.5 Les réformes convenues dans cette composante ont trait essentiellement à une relecture des principaux textes sur la décentralisation en vue de favoriser le transfert de la maîtrise d'ouvrage du développement local et régional aux collectivités territoriales décentralisées en général, et le transfert des ressources financières, en particulier. La révision de ces principaux textes se poursuit dans un contexte d'organisation d'élections communales. L'avant-projet de Loi modifiant la Loi n°95-034 du 12/04/1995 modifiée, portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali a été examiné en Conseil Interministériel et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement en février 2009. Cette relecture effective permettra : (i) de clarifier les attributions des organes délibérants, en vue d'une plus grande cohérence des interventions des collectivités territoriales entre elles et avec l'Etat ; (ii) d'élargir la typologie des ressources budgétaires des collectivités territoriales et ; (iii) de renforcer le dispositif de contrôle a priori de l'exécution du budget des collectivités territoriales.

2.1.6 Quant à l'étude sur la relecture de la loi 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, l'atelier de validation s'est tenu en décembre 2008. L'avant-projet de texte validé par cet atelier est transmis au Ministère de l'administration territoriale et des collectivités territoriales pour commentaires. Il en est de même de l'étude relative à la relecture de la Loi n° 00-44 du 07 Juillet 2000, déterminant les ressources fiscales des communes, des cercles et des régions, dont l'atelier national de validation s'est tenu les 02 et 03 mars 2009. Dans le cadre de la mise en place de procédures transparentes, de programmes de formation et de moyens technologiques adaptés pour renforcer la gouvernance financière territoriale, il est à noter l'utilisation effective des instructions budgétaires et comptables ainsi que du guide de fonctionnement des comptes depuis 2008. Toutefois, l'activité relative au développement du logiciel pour les besoins de l'ordonnateur n'a pas encore été réalisée.

2.2 De la nécessité de couvrir le besoin de financement révisé en 2009

2.2.1 La deuxième revue du Programme de réformes économique et financière soutenu par la FRPC qui a séjourné à Bamako du 5 au 18 mai 2009, a confirmé, d'une part, la situation financière difficile de l'Etat avec beaucoup d'instances de paiement, et d'autre part, l'augmentation du déficit compte courant du fait de l'environnement extérieur morose. L'écart de financement initialement projeté pour 2009 à 127,3 milliards de F CFA, soit 3,13% du PIB s'est largement creusé pour s'établir à 168,5 milliards F CFA, soit 4.10% du PIB. Aussi, le FAD est-il sollicité pour contribuer auprès des autres PTF à amoindrir cet écart de financement et réduire la tendance du financement du déficit par accumulation d'arriérés, préjudiciable au secteur privé et à l'emploi. L'apport global du FAD de 22 millions d'UC à la couverture du nouveau besoin de financement en 2009 (montant initial de 12 millions d'UC de la deuxième tranche et prêt supplémentaire proposé de 10 millions d'UC), représente 9,4% de l'écart de financement et 17,8% des financements identifiés. Le tableau ci-après récapitule les différents financements identifiés ainsi que le gap résiduel à fin juin 2009.

Tableau n°1 : Besoins et sources de financement 2009 (En milliards de FCFA)

	<i>2009 TOFE initial</i>	<i>2009 TOFE révisé</i>
Ecart de financement (-déficit / +surplus)	127.3	168.5
Financements identifiés	76.6	88.67
FAD	8.6	15.8
BM	24.8	29.7
FMI	3	3
UE	16.5	16.5
Allemagne	2.6	2.6
Danemark	2	2
France	3.3	3.3
Pays-bas	6.6	6.6
Suède	9.2	9.2
Autres		
<i>Ecart de financement résiduel</i>	<i>50.7</i>	<i>79.8</i>

Source : *Autorités maliennes Juillet 2009.*

2.3 Origine des ressources du prêt supplémentaire d'appui budgétaire en 2009

2.3.1 Les ressources financières d'un montant de 10 millions d'UC identifiées pour le prêt supplémentaire d'appui budgétaire en vue de contribuer à amoindrir les effets de la crise sur l'économie malienne ont deux origines :

- ***Réorientation des ressources de 2 projets actifs (4.500.000 UC)***

Les projets retenus dans le cadre de l'opération de réorientation des ressources vers un prêt d'appui budgétaire supplémentaire sont les suivants : (i) le Projet d'appui au développement rural des plaines de Daye, Hamadja et Korioume (PADRP – n° de prêt 2100150000615 d'un montant de 7.840.000 UC), dont les ressources à réorienter après tout engagement sont de 4.000.000 UC et ; (ii) le Projet de développement rural du cercle d'Ansongo (PRODECA - n° de prêt 2100150000600 d'un montant de 9.440.000 UC) avec des ressources 500.000 UC à réorienter. Les descriptions de ces projets figurent en annexe. Cette proposition découle des recommandations de la dernière revue du portefeuille dont le rapport a été examiné par le Comité opérations et efficacité du développement (CODE) le 21 juillet 2009 (ADF/BD/WP/2009/98).

• **Ressources supplémentaires au titre du FAD XI (5.500.000 UC)**

Le Mali a bénéficié d'une allocation supplémentaire suite à l'évaluation positive de sa performance en 2009. Une partie de ce montant est proposée pour être affectée au prêt supplémentaire proposé pour financer le PASCRP en cours. Sur ces ressources complémentaires au titre du FAD XI pour 2009, il est envisagé de mobiliser un montant de 5.500.000 UC. Ce prêt sera assujéti aux conditionnelles financières habituelles du FAD. Il convient de noter que cet accroissement de l'utilisation des ressources du FAD XI sous forme d'appui budgétaire est conforme à la politique du FAD puisqu'il reste en dessous du plafond de 50% de l'allocation du Mali. En effet, ce montant supplémentaire porterait les ressources nettes sur le FAD XI dédiées à l'appui budgétaire à 38,5 millions d'UC sur une allocation totale de 148,2 millions d'UC, soit une part de 26%.

2.4 Reconduction des termes de l'accord de prêt initial (PASCRP) pour le prêt supplémentaire

2.4.1 Au regard des résultats de la dernière supervision, les composantes du programme restent toujours pertinentes et des progrès ont été réalisés, même si la mise en œuvre de certaines mesures de réformes doit être accélérée. Il s'agit notamment de celles relatives au contrôle externe, particulièrement la relecture du texte portant statut des magistrats de la Section des Comptes. Le Gouvernement souhaite en sus du montant de la deuxième tranche du PASCRP initial de 12 millions d'UC, disposer en 2009 du montant total des ressources du prêt supplémentaire. Aussi, est-il proposé de maintenir les mesures de réformes convenues dans le PASCRP ainsi que les termes de l'accord de prêt initial. Pour le montant supplémentaire de 10 millions d'UC, il sera procédé à la conclusion du nouvel accord y afférent et dans lequel sera annexé la lettre d'accord relative à la restructuration du portefeuille pour répondre aux besoins de la crise financière. Les conditions préalablement retenues dans l'accord restent néanmoins inchangées (voir Tableau n°2).

Tableau n°2 : Rappel des conditions préalables aux décaissements du Prêt initial du FAD finançant le PASCRP	
Décaissement de la première tranche	
1)	Preuve de l'ouverture, dans les livres de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), d'un Compte Spécial destiné à recevoir les ressources du prêt pour la réalisation du Programme ;
2)	Revue satisfaisante de la mise en œuvre des réformes afférentes à la gestion des Finances Publiques (Plan opérationnel 2007 du PAGAM-GFP), attestée par le Comité Technique du PAGAM-GFP;
3)	Preuve de l'adoption par le Conseil d'Administration de la Compagnie Malienne de Développement du Textile (CMDT) du rapport du Commissaire aux apports relatif à l'établissement de l'actif et du passif de chacune de ses 4 futures filiales.
Décaissement de la deuxième tranche	
1)	Revue satisfaisante de la mise en œuvre des réformes afférentes à la gestion des Finances Publiques (Plan opérationnel 2008 du PAGAM-GFP) en général, et particulièrement les mesures visant le renforcement des capacités opérationnelles de la Section des Comptes de la Cour Suprême, attestée par le Comité Technique du PAGAM-GFP ;
2)	Preuve de la mise en place effective de l'Autorité de régulation des Marchés Publics ;
Décaissement de la troisième tranche	
1)	Revue satisfaisante de la mise en œuvre des réformes afférentes à la gestion des Finances Publiques (Plan opérationnel 2009 du PAGAM-GFP), attestée par le Comité Technique du PAGAM-GFP
2)	Preuve de l'adoption par le Conseil des Ministres des projets de texte portant révision de : (a) la Loi n°93-008 du 11/02/1993 modifiée, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ; (b) la Loi n°95-034 du 12/04/1995 modifiée, portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali et, (c) la Loi n°00-044 du 07/07/2000 déterminant les ressources fiscales des Communes, des Cercles et des Régions du Mali ;.
3)	Transmission au Secrétariat Général du Gouvernement de l'avant-projet de texte portant création, organisation, fonctionnement et contrôle des Services publics des Collectivités Territoriales du Mali.
4)	Preuve de Réduction en valeur des marchés passés par le recours par entente directe de 18% en 2009 par rapport à 2008.
Mesures de déclencheurs pour un futur appui	
Preuve de la relecture et de l'adoption des deux projets de textes relatifs à la Loi organique de la Cour Suprême et au statut des magistrats de la Section des Comptes tel que retenu dans le PAGAM/GFP	

3. INSTRUMENT LÉGAL ET CONDITIONS DE DÉCAISSEMENT

3.1 Instrument légal

3.1.1 Pour ce qui concerne les ressources provenant des trois projets, il convient de préciser que lesdits projets sont financés à travers deux prêts FAD (PADRP Daye Hamadia et PRODECA). Tous les accords de prêt y afférents resteront en vigueur. Toutefois, une lettre d'agrément entre le Gouvernement et la Banque sera signée en vue de préciser les conditions d'application des propositions contenues dans le présent document. Toutes les exigences liées au service de la dette seront maintenues conformément aux Accords de prêts.

3.1.2 Le nouvel Accord de prêt supplémentaire précisera la décomposition de l'origine des ressources, en distinguant les ressources provenant de la restructuration du portefeuille au titre de la Réponse de la Banque à l'impact économique de la crise financière et celles nouvelles résultant de l'allocation FAD XI en 2009. L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt supplémentaire est subordonnée à la satisfaction par l'emprunteur des conditions stipulées à la Section 5.01 des Conditions Générales applicables aux accords de prêts et aux accords de garantie du FAD.

3.2 Conditions de décaissement

3.2.1 Le Gouvernement communiquera à la Banque les références du Compte Spécial dans lequel les fonds provenant des projets concernés seront logés. Le décaissement de la tranche unique du présent prêt supplémentaire, d'un montant de dix millions (10.000.000 UC) d'Unités de Compte est subordonné à la fourniture par l'Emprunteur, à la satisfaction du Fonds, de la preuve :

- i) de la revue satisfaisante de la mise en œuvre des réformes afférentes à la gestion des Finances Publiques (Plan opérationnel 2008 du PAGAM-GFP) en général, et particulièrement les mesures visant le renforcement des capacités opérationnelles de la Section des Comptes de la Cour Suprême, attestée par le Comité Technique du PAGAM-GFP et ;
- ii) de la mise en place effective de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics .

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu de ce qui précède, la réorientation des ressources disponibles sur les projets en cours identifiés pour soutenir l'appui budgétaire (PASCRP) contribuera à augmenter la disponibilité de ressources budgétaires et à réduire les effets de la crise économique mondiale au Mali. Vu la Résolution F/BD/2009/05 des Conseils d'Administration approuvant la réponse de la Banque à l'impact économique de la crise financière dans ses pays membres régionaux (PMR), la Direction recommande que le Conseil d'administration du FAD approuve la procédure de réorientation des ressources des prêts relatifs aux deux projets (PADRP Daye Hamadia et PRODECA) d'un montant global de 4.000.000 UC vers un prêt d'appui budgétaire. La Direction recommande également que le Conseil autorise l'utilisation de ressources supplémentaires de 5.500.000 UC du FAD XI pour un prêt supplémentaire d'appui budgétaire en faveur du Mali, dans le cadre de la Réponse de la Banque à l'impact économique de la crise financière dans ses pays membres régionaux.

Annexe 1: Carte administrative du Mali



Annexe 2 : Requête du Gouvernement

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

Bamako, le 10.2 OCT 2009

CONFIDENTIEL



Le Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur Franck Joseph Marie PERRAULT
Directeur du Département Régional Ouest B
Banque Africaine de Développement (BAD)
BP: 323 Tunis Belvédère 1002
Fax : (216) 71 351 933
Tunisie

N° - 00601 /MEF-SG

Réf : M/Lettre /MF-SG 00829/MF-SG du 27/03/2009

Objet : Requête pour un prêt additionnel au financement du Programme d'Appui à la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (PASCRP) en réponse à la crise financière.

Monsieur le Directeur,

En complément à ma lettre dont l'objet et la référence sont susvisés, j'ai l'honneur de vous solliciter pour une réallocation des ressources du Projet d'Appui au Développement Rural des Plaines de Daye Hamadja et Korioume et du Projet de Développement Rural du Cercle d'Ansongo en faveur du Programme d'Appui à la stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

Je vous confirme que le montant sollicité est de 10.000.000 UC qui pourront être financés en partie sur les ressources disponibles du FAD XI.

Aussi, la présente lettre annule, ma lettre n°01979/MEF-SG en date du 07 juillet 2009.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur**, à l'assurance de ma haute considération.

Ampliation:

M - Ennahli, Représentant Résident de la BAD au MALI

Le Ministre Délégué Chargé du Budget



Lassine BOUARE
Chevalier de l'ordre National

Annexe 3 : Réponse à la crise financière - Ressources à réorienter à partir de 2 projets actifs

Nom du Projet	Prêt FAD (en UC)	Date d'Approbation	Date de Clôture	Montant non décaissé (en UC)	Montant à réorienter vers le prêt supplémentai re d'appui budgétaire
Projet d'appui au développement rural des plaines de Daye, Hamadja et Korioume (PADRP)	7.840.000	03.11.2000	30.11.2009	4.685.351,84	4.000.000
Projet de développement rural du cercle d'Ansongo (PRODECA)	9.440.000	27.10.1999	30.11.2009	538.005,54	500.000
TOTAL				5.223.357,38	4.500.000

Annexe 4 : Réponse à la crise financière - Brève description des 2 projets sélectionnés

**NOTE SUR LA SITUATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DU
CERCLE D'ANSONGO (PRODECA)**

**P-ML-AAO-015
numéro de prêt: 2100150000615**

I- Activités menées de janvier à septembre 2009 ont porté sur :

1. Suivi des études, travaux et fournitures de biens : (i) étude APD de l'Oued de Ankoum ; (ii) fourniture des équipements (Batardeaux et grilles à poissons) pour les ouvrages des PSC ; (iii) travaux d'achèvement des puits et forages ; (iv) travaux d'achèvement des constructions diverses (Lots 2 et 3) ; (v) poursuite des travaux des constructions diverses (Lot 1) ; (vi) poursuite des travaux des retenues collinaires ; et (vii) contrôle et surveillance des travaux.

2. Services et consultants : (i) suivi de la réalisation de l'Audit des comptes au 31 décembre 2008 et l'audit des comptes du volet crédit agricole ; (ii) tenue des comités du crédit agricole ; (iii) élaboration des TDR pour l'élaboration du rapport d'Achèvement du projet ; (iv) préparation de la campagne agricole 2009-2010 ; (v) gestion administrative et financière et Suivi des dossiers du projet.

II- Activités à mener

Les activités à mener d'octobre à novembre concerneront : (i) l'exécution des travaux de déviation de l'Oued de Ankoum et le lancement des procédures de passation du marché pour l'acquisition des équipements de pompage pour le PIV d'Ankoum, (ii) la poursuite et l'achèvement des travaux des constructions diverses (Lot 1), des travaux des retenues collinaires ; (iii) le contrôle et la surveillance des travaux ; (iv) la poursuite de la tenue des comités du crédit agricole ; (v) l'audit des comptes au 30 novembre 2009 ; (vi) l'élaboration du rapport d'Achèvement du projet ; (vii) le suivi de la campagne agricole 2009-2010 ; (viii) la gestion administrative et financière et le suivi des dossiers.

III- Solde

Le solde après déduction des différents engagements dégage un montant de **511 207 UC**.

Situation des derniers décaissements effectués du 01/01/2009 au 21/09/2009

Date de Valeur	Montant demandé En XOF	Montant approuvé en XOF	Bénéficiaires	Montant décaissé en UC	Décaissements en UC	Solde non décaissé en UC
01.01.2009	Solde à l'Ouverture				8.432.515,45	1.007.484,55
12.01.2009	8.110.000	7.642.200	SETICO INGENIEURS CONSEILS	10.313,98	8.442.829,43	997.170,57
12.01.2009	19.646.500	19.646.500	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	26.515,08	8.469.344,51	970.655,49
12.01.2009	24.717.101	24.717.101	CHIC AFRIQUE - SA	33.358,40	8.502.702,91	937.297,09
12.01.2009	3.210.382	3.210.382	ENTREPRISE ABDOURHAMANE FOULANE	4.332,76	8.507.035,67	932.964,33
02.02.2009	24.112.580	22.119.762	CHIC AFRIQUE - SA	29.499,66	8.536.535,33	903.464,67
02.02.2009	7.465.294	7.465.294	ENTREPRISE BATIR ISSE TAZIDERT	9.955,97	8.546.491,30	893.508,70
18.02.2009	27.028.187	27.028.187	ENTREPRISE HYDRO MALI	35.620,98	8.582.112,28	857.887,72
18.02.2009	2.500.000	2.500.000	D.R.G.R GAO	3.294,80	8.585.407,08	854.592,92
14.04.2009	74.091.843	74.091.843	ENTREPRISE HYDRO MALI	101.423,48	8.686.830,56	753.169,44
29.05.2009	4.483.868	4.483.868	GROUPEMENT D'ENTREPRISE MAHAMADOU	6.184,17	8.693.014,73	746.985,27
11.06.2009	9.203.843	9.203.843	GROUPEMENT D'ENTREPRISE MAHAMADOU	12.719,49	8.705.734,22	734.265,78
14.07.2009	5.288.472	5.288.472	CHIC AFRIQUE - SA	7.263,46	8.712.997,68	727.002,32
14.07.2009	4.740.000	4.740.000	SARECI	6.510,16	8.719.507,84	720.492,16
24.07.2009	8.577.800	8.577.800	SETICO INGENIEURS CONSEILS	11.928,20	8.731.436,04	708.563,96
24.07.2009	9.079.976	9.079.976	ENTREPRISE HYDRO MALI	12.626,52	8.744.062,56	695.937,44
05.08.2009	35.714.672	35.714.672	ENTREPRISE WEREBA	49.269,24	8.793.331,80	646.668,20
03.09.2009	2.900.000	2.900.000	SARECI	4.060,53	8.797.392,33	642.607,67
03.09.2009	29.738.863	29.738.863	ENTREPRISE SONNY TRAVAUX	41.639,82	8.839.032,15	600.967,85
08.09.2009	12.082.195	12.082.195	GROUPEMENT ACAS-GARI	16.788,52	8.855.820,67	584.179,33
21.09.2009	53.715.000	2.788.000	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL	46.173,79	8.901.994,46	538.005,54

NOTE SUR LA SITUATION DU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL DES PLAINES DE DAYE, HAMADJA ET KOURIOME (PADR-PDHK – TOMBOUCTOU)

P-ML-AAZ-003

Numéro de prêt: 2100150000600

I- Activités menées de janvier à septembre 2009

1. **Exécution des marchés** : (i) construction de trois (03) magasins de stockage; (ii) construction de bureaux «Union des coopératives»; (iii) réalisation de dix (10) forages équipés à motricité humaine; (iv) réalisation de 9 puits à grands diamètres; (v) construction d'un centre de formation, un centre artisanal et un mur de clôture.

2. L'élaboration des DAO et la signature des marchés portant sur : (i) fourniture et installation de matériels informatiques; (ii) fourniture de matériel roulant (véhicules, motos, vélomoteurs et vélos); (iii) acquisition de médicaments (dotation initiale), équipements pour le Centre de Santé Communautaire de Kabara ; (iv) acquisition de mobiliers et équipements divers (mobiliers de bureaux, équipements de bureaux, matériels électriques, mobiliers pour les écoles de Iloa et Iissafaye ; (v) réévaluation et jugement des offres techniques relatives à la sélection d'un Cabinet d'Audit des Comptes des Exercices 2008 et 2009; (vi) dépouillement et le jugement des offres financières relatives à la consultation restreinte pour la sélection d'un cabinet d'audit des comptes exercices 2008 et 2009 ; et (viii) relance du DAOI relatif aux travaux de réhabilitation des trois plaines de Daye, Hamadja et Korioumé dont l'ouverture des offres est prévue pour le 1^{er} octobre 2009.

II- Activités à mener

Les activités à mener d'octobre à novembre concerneront : (i) la réception des marchés en cours ; (ii) la signature du contrat sur la consultation restreinte pour la sélection d'un cabinet d'audit des comptes exercices 2008 et 2009 ; (iii) le dépouillement des offres et la signature du marché relatif aux travaux de réhabilitation des plaines de Daye, Hamadja et Korioumé, et (iv) préparation de la campagne agricole 2009-2010.

III- Solde

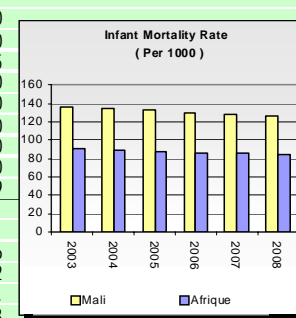
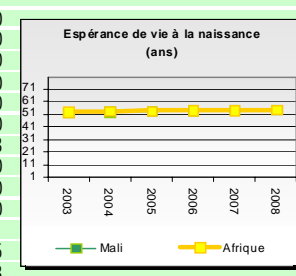
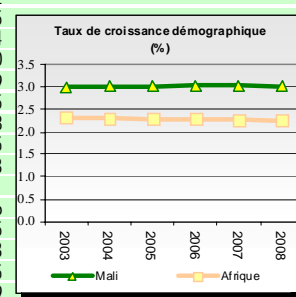
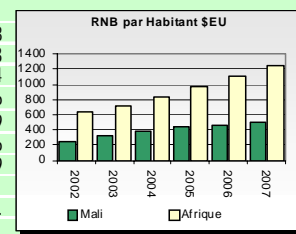
Le solde après déduction des différents engagements dégage un montant de **4 203 292 UC**.

Situation des derniers décaissements effectués du 01/01/2009 au 05/08/2009

Date de Valeur	Montant demandé En XOF	Montant approuvé en XOF	Bénéficiaires	Montant décaissé en UC	Décaissements en UC	Solde non décaissé en UC
01.01.2009	Solde à l'Ouverture				2.452.121,09	5.387.878,91
12.01.2009	32.502.209	7.995.000	Groupement GEDUR et BDPA-SATEC	10.790,12	2.462.911,21	5.377.088,79
12.01.2009	6.424.375	6.424.375	Entreprise du Bâtiment des Travaux	8.670,39	2.471.581,60	5.368.418,40
23.01.2009	189.235.000	189.235.000	PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT	252.774,87	2.724.356,47	5.115.643,53
04.03.2009	15.715.347	15.715.347	A-BTP-TP	20.793,89	2.745.150,36	5.094.849,64
14.04.2009	4.937.642	4.937.642	ENB/TP	6.759,08	2.751.909,44	5.088.090,56
14.04.2009	17.865.000	17.865.000	HYDRO MALI SARL	24.455,20	2.776.364,64	5.063.635,36
14.04.2009	4.484.000	4.484.000	HYDRO-MALI SARL	6.138,09	2.782.502,73	5.057.497,27
14.04.2009	15.243.043	15.243.043	ENTREPRISE FATA YACOUBA TRAORE	20.866,03	2.803.368,76	5.036.631,24
29.05.2009	EUR 47.082,00	EUR 47.082,00	Groupement GEDUR et BDPA-SATEC	42.689,96	2.846.058,72	4.993.941,28
02.06.2009	15.674.749	15.674.749	Groupement GEDUR et BDPA-SATEC	21.701,89	2.867.760,61	4.972.239,39
11.06.2009	3.057.500	3.057.500	FAACIM SARL	4.225,39	2.871.986,00	4.968.014,00
11.06.2009	3.057.500	3.057.500	FAACIM SARL	4.225,39	2.876.211,39	4.963.788,61
11.06.2009	5.010.000	2.058.003	FAACIM SARL	2.844,11	2.879.055,50	4.960.944,50
17.06.2009	9.195.919	9.195.919	ENTREPRISE FATA YACOUBA TRAORE	12.699,03	2.891.754,53	4.948.245,47
17.06.2009	8.651.957	8.651.957	A-BTP-TP	11.947,84	2.903.702,37	4.936.297,63
22.06.2009	7.477.177	7.477.177	Entreprise du Bâtiment des Travaux	10.286,41	2.913.988,78	4.926.011,22
24.07.2009	12.004.200	12.004.200	HYDRO-MALI SARL	16.692,92	2.930.681,70	4.909.318,30
24.07.2009	1.666.300	1.666.300	HYDRO-MALI SARL	2.317,14	2.932.998,84	4.907.001,16
24.07.2009	19.773.000	19.773.000	HYDRO MALI SARL	27.496,14	2.960.494,98	4.879.505,02
31.07.2009	EUR 47.082,00	EUR 47.082,00	Groupement GEDUR et BDPA-SATEC	43.076,58	3.003.571,56	4.836.428,44
31.07.2009	15.674.749	15.674.749	Groupement GEDUR et BDPA-SATEC	21.778,88	3.025.350,44	4.814.649,56
31.07.2009	15.674.749	15.674.749	Groupement GEDUR et BDPA-SATEC	21.778,88	3.047.129,32	4.792.870,68
31.07.2009	15.674.749	15.674.749	Groupement GEDUR et BDPA-SATEC	21.778,88	3.068.908,20	4.771.091,80
05.08.2009	EUR 47.082,00	EUR 47.082,00	Groupement GEDUR et BDPA-SATEC	42.869,98	3.111.778,18	4.728.221,82
05.08.2009	EUR 47.082,00	EUR 47.082,00	Groupement GEDUR et BDPA-SATEC	42.869,98	3.154.648,16	4.685.351,84

Annexe 5 : Mali - Principaux indicateurs socio-économiques comparatifs

	Année	Mali	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		1 240	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2008	12.7	985.7	5 523.4	1 226.3
Population urbaine (% of Total)	2008	32.4	39.2	44.0	74.4
Densité de la population (au Km ²)	2008	10.3	32.5	23.0	49.6
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2007	500	1 226	2 405	38 579
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	47.5	42.3	45.6	54.6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2005	46.1	41.1	39.7	44.9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2006	0.382	0.482	0.694	0.911
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2006	168	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2005	47.5	34.3	25.0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2008	3.0	2.3	0.3	1.2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2008	4.8	3.3	2.5	0.5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2008	47.5	40.9	16.6	27.4
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2008	3.5	3.4	16.7	8.0
Taux de dépendance (%)	2008	103.9	79.5	47.7	53.9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2008	95.0	99.3	94.3	101.5
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2008	22.7	24.2	24.3	25.8
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2008	54.8	54.5	76.7	67.5
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2008	57.0	55.6	67.5	80.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2008	47.6	35.7	11.0	20.1
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2008	14.4	13.0	10.4	8.6
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2008	126.8	83.9	7.1	48.5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2008	195.9	137.4	8.8	72.3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2008	6.4	4.6	1.6	2.5
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2005	970	683.0	450	9
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	8.2	29.7	61.0	75.0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	9.3	39.6	78.0	287.0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	58.0	120.4	98.0	782.0
Naissances assistées d'un personnel de santé qualifié (%)	2004	50.0	51.2	59.0	99.0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2006	60.0	64.3	84.0	100.0
Accès aux services de santé (% de la population)	2004	40.0	61.7	80.0	100.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2006	45.0	37.6	53.0	100.0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SID	2007	1.5	4.5	1.3	0.3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2006	280.0	315.8	275.0	19.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2007	97.0	83.0	89.0	99.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2007	87.0	83.1	81.0	93.0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2004	38.0	25.2	27.0	0.1
Apport journalier en calorie par habitant	2004	2 163	2 436	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2005	2.9	2.4	1.8	6.3
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2007	83.1	99.6	106.0	101.0
Primaire - Filles	2007	74.0	92.1	103.0	101.0
Secondaire - Total	2007	31.6	43.5	60.0	101.5
Secondaire - Filles	2007	26.6	40.8	58.0	101.0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2007	26.6	47.5	51.0	82.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2007	76.7	38.0	21.0	1.0
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2007	68.6	29.0	15.0	1.0
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2007	84.0	47.0	27.0	1.0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2006	4.5	4.5	3.9	5.9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2005-08	3.8	6.0	9.9	11.6
Taux annuel de déforestation (%)	2000-08	0.7	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel de reboisement (%)	2000-08	27.0	10.9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005-08	0.1	1.0	1.9	12.3



Source : Base des données du Département de la Statistique de la BAD; dernière mise à jour: March 2009
 Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux
 Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponible;

Annexe 6 : Note sur le coton et la situation de la CMDT

La présente note est issue de l'état d'exécution du chronogramme révisé du processus de réforme du secteur coton à la date du 08 juin 2009 et du plan de trésorerie de la campagne 2008/2009 de la CMDT au 31 mai 2009.

1. Financement et bon déroulement des campagnes : Les besoins bruts de la filière coton se chiffrent à 57,413 milliards FCFA, dont 23,387 milliards FCFA de besoins incompressibles pour permettre un bon déroulement de la campagne 2008- 2009 et de relancer la production du coton au cours de la campagne 2009/2010. Pour la couverture du gap de financement, l'Etat a mis à la disposition de la CMDT 3,8 milliards FCFA pour boucler l'achat de coton graine de la campagne 2007-2008 et 5 milliards FCFA au titre de la campagne 2008-2009, dont 3 milliards ont servi au paiement de l'achat de coton graine. Avec l'appui de l'Etat, la Banque de Développement du Mali (BDM) a consenti à la CMDT une avance de 9,061 milliards FCFA sur le crédit de campagne 2008-2009. Il a été également inscrit dans le TOFE 2009 au titre des transferts, 15,4 milliards de FCFA sur lesquels 13,4 milliards FCFA sont prévus pour être affectés au paiement du coton et 2 milliards à la révision des usines. Par ailleurs, en réponse à la requête du Gouvernement aux PTF pour un appui au secteur coton, la Banque mondiale a augmenté l'enveloppe du CASRP 3 de 10 millions de dollars (de 55 à 65 millions de dollars US).
2. Fixation du prix d'achat du coton graine de la campagne 2009-2010 : Le Protocole d'Accord Etat/CMDT/Producteurs pour la campagne 2009-2010 a été signé le 13 avril 2009, et les prix d'achat du coton graine au titre de la campagne 2009-2010 ont été fixés comme suit : 170 FCFA/Kg, 145 FCFA/kg et 125 FCFA/kg respectivement pour le premier, le deuxième et le troisième choix.
3. Mise en place des organes de gestion des filiales de la CMDT : Les projets d'apports partiels d'actifs ont été adoptés et déposés au Greffe du Tribunal de Commerce, le 24 mars 2009. Les conventions Holding CMDT/Filiales ont été signées le 30 mai 2009. La cession du capital des filiales est prévue comme suit : 20% pour les producteurs, 2% pour les travailleurs, 17% pour l'Etat et 61% pour un opérateur économique privé de référence.
4. Mise en place des structures de régulation (Interprofession du Coton et Office de Classement du Coton) : L'Interprofession du Coton (IPC) a été créée le 3 février 2009. Quant à l'Office de Classement du Coton (OCC), sa mise en place est prévue en octobre 2009. La Banque mondiale a mis à la disposition de la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC) une enveloppe de 100 millions de FCFA pour l'appui au démarrage de l'IPC et de l'OCC.
5. Plan de trésorerie CMDT : La production 2008-2009 est estimée à 201 458 tonnes de coton graine. Compte tenu du prix fixé de 200 FCFA le kilo, le financement de l'achat du coton graine aux paysans et les frais de marché représenteront 42,026 milliards FCFA. Un crédit de campagne d'un montant de 48 milliards de FCFA a été négocié avec un pool bancaire. Ce crédit étant en corrélation avec la production et le cours moyen des contrats de vente signés (787,39 FCFA/Kg), la chute des cours mondiaux de coton ne permet pas à la CMDT de tirer ce montant.

Annexe 7 : Matrice du cadre logique du Programme d'appui à la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté au Mali (PASCRP) au 30 juin 2009

H hiarchie des objectifs	Résultats escomptés	Portée (Bénéficiaires)	Indicateurs de performance	cibles indicatives échéanciers	Hypothèses Risques
1. Objectif global Contribuer à la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011)	Résultats à plus long terme Croissance forte, réduction de la pauvreté et amélioration du bien-être de la population malienne	Population malienne	Incidence de la pauvreté <i>(source : Enquête ménage DNSI)</i> Taux de croissance du PIB en termes réels <i>(source : DNSI-Cadrage macroéconomique)</i>	Progrès attendu à long terme L'incidence de la pauvreté réduite passant de 59% en 2006 à 31,9% en 2015 Le PIB en termes réels enregistre un taux de croissance annuel moyen de 7 % à partir de 2008	
2. Objectifs du programme 2.1 Renforcer la gestion des finances publiques	Résultats à moyen terme 2.1.1 Réduction des subventions grâce à l'amélioration de la gestion et de la viabilité du secteur coton et de la CMDT 2.1.2 Meilleur système de contrôle des Finances Publiques 2.1.3 Transparence dans la gestion des marchés publics	Population malienne, Producteurs de coton, transporteurs et autres opérateurs économiques, Etat malien Population malienne Opérateurs économiques Population malienne Opérateurs économiques Population malienne Opérateurs économiques, Elus locaux ; Population locales	2.1.1.1 Montant des transferts du Budget de l'Etat vers le secteur et la CMDT ; 2.1.1.2 Effectivité de la privatisation des 4 filiales 2.1.2.1 Niveau de mise en œuvre des réformes afférentes à la gestion des Finances Publiques (Plan opérationnel 2007 du PAGAM-GFP) 2.1.2.2 Marchés passés en mode d'entente directe ;	Résultats à court et moyen termes 2.1.1.1.1 Réduction du montant des transferts de l'Etat à la CMDT en le portant de 23 milliards F CFA en 2007 à un maximum de 15 milliards de F CFA en 2008 et de 10 milliards de F CFA en 2009. Niveau de réalisation à la revue du PASCRP : <i>les montants des transferts de l'Etat vers la CMDT s'établissent à 15,4 milliards francs CFA en 2009</i> 2.1.1.2.1 Lancement de l'appel d'offre pour la privatisation des 4 filiales retenues pour la CMDT au plus tard en juin 2009 Niveau de réalisation à la revue du PASCRP : <i>Les projets d'apports partiels d'actifs ont été adoptés et déposés au Greffe du Tribunal de Commerce, le 24 mars 2009. Les conventions Holding CMDT/Filiales ont été signées le 30 mai 2009. le Gouvernement a souhaité une mise en fonctionnement de l'ensemble des 17 usines constituant ces filiales afin de les rendre plus attractives à la vente. Ainsi, le délai de fin juin 2009 pour le lancement de l'appel d'offre est décalé au second semestre 2009.</i> 2.1.2.1.1 Le taux de couverture de l'interconnexion des services (budget des services interconnectés par rapport au budget total de l'Etat hors financements extérieurs et comptes annexes) est porté de 45,2% au 31 mars 2008 à 50% au 31 décembre 2008 ; 75% en 2009 et 100% en 2010 Niveau de réalisation à la revue du PASCRP : <i>Le taux de couverture de l'interconnexion est à 85% à fin juin 2009.</i> 2.1.2.1.2 Régularisation des comptes d'attentes et d'avance dans les deux premiers mois de l'année n+1 à partir de 2010 Niveau de réalisation à la revue du PASCRP : <i>Sans objet.</i> 2.1.2.1.3 Recrutement de magistrats financiers pour la Section des Comptes pour porter l'effectif à 67 en fin 2009 en vue de la production et de la	Recrudescence des attaques armées dans la Région Nord-Est du pays. <i>Mesure d'atténuation : Prise de mesures par le Gouvernement pour faire face à la question sécuritaire. La résolution de cette crise s'inscrit dans le cadre de l'Accord signé en juillet 2006 à Alger entre le Gouvernement et l'Alliance du 23 mai 2006. Le processus de négociation a été relancé en juin 2008 avec les bons offices du médiateur algérien.</i> Risque lié à la crise alimentaire mondiale qui pourrait avoir un impact sur les finances publiques en termes de filets de sécurité à mettre en place. <i>Mesure d'atténuation : Initiative riz prise par le Gouvernement et subventions des produits de base octroyées.</i> Dérapage dans la mise en œuvre des mesures au titre de la FRPC <i>Mesure d'atténuation : Engagement du Pays et des PTFs à travers la CARFIP pour suivre de très près la mise en œuvre du PAGAM et des recommandations du PEFA 2007</i> Engagement du Gouvernement dans la poursuite des réformes du système de passation des marchés publics en conformité avec les Directives de l'UEMOA dans le domaine. Mise en œuvre effective du Nouveau Code des marchés publics d'avril 2008 Engagement du pays dans la politique de bonne gouvernance et de décentralisation tel que ressorti dans le CSCR 2007-2011

Hiérarchie des objectifs	Résultats escomptés	Portée (Bénéficiaires)	Indicateurs de performance	cibles indicatives échéanciers	Hypothèses Risques
2.2 Promouvoir la décentralisation	<p>2.2.1 Amélioration du cadre institutionnel des collectivités territoriales</p> <p>2.2.2 Mise en place de procédures transparentes, de programmes de formation/perfectionnement et de moyens technologiques adaptés pour renforcer la gouvernance financière territoriale</p>		<p>2.1.2.3 Effectivité de la mise en place de l'autorité de régulation ;</p> <p>2.2.1.1 Relecture des principaux textes régissant la décentralisation</p> <p>2.2.2.1 Pourcentage d'agents utilisant effectivement les manuels de procédure et logiciel comptables</p>	<p>certification des comptes de l'Etat dans les délais.</p> <p><u>Niveau de réalisation à la revue du PASC RP :</u> <i>Le projet de loi organique portant modification de la loi organique n°96-071 du 16 décembre 1996 fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle, a été adopté par le Conseil du Ministre le 18 février 2009 et transmis le 20 mars 2009 à l'Assemblée Nationale. L'innovation majeure est la possibilité de nommer beaucoup plus de Conseillers à la Section des Comptes, contrairement à la situation actuelle où le nombre est limité à 14</i></p> <p>2.1.2.2.1 Réduction en valeur des marchés passés par le recours par entente directe de 18% en 2009 par rapport à 2008. Publication régulière du bulletin des marchés publics, à partir de 2009.</p> <p><u>Niveau de réalisation à la revue du PASC RP :</u> <i>Publication régulière</i></p> <p>2.1.2.3.1 Mise en place effective de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics à partir du premier trimestre de 2009. <u>Niveau de réalisation à la revue du PASC RP :</u> <i>Les membres du Conseil de régulation de l'Autorité des marchés publics nommés le 15 avril 2009 ont prêté serment le 15 juin 2009.</i></p> <p>2.2.1.1.1 Adoption en 2010 par le Conseil des Ministres, des textes portant révision de : (a) la Loi n°93-008 modifiée, déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ; (b) la Loi n°95-034 modifiée, portant Code des Collectivités Territoriales et, (c) la Loi n°00-044 déterminant les ressources fiscales des Communes, des Cercles et des Régions du Mali ;</p> <p><u>Niveau de réalisation à la revue du PASC RP :</u> <i>Sans objet.</i></p> <p>2.2.2.1.1 Utilisation effective des instructions budgétaires et comptables ainsi que du guide de fonctionnement des comptes à partir de 2008 ; <u>Niveau de réalisation à la revue du PASC RP :</u> <i>Mesure effective.</i></p> <p>2.2.2.1.2 Développement du logiciel pour les besoins de l'ordonnateur en 2009 ; <u>Niveau de réalisation à la revue du PASC RP :</u></p>	

Hierarchie des objectifs	Résultats escomptés	Portée (Bénéficiaires)	Indicateurs de performance	cibles indicatives échéanciers	Hypothèses Risques																																												
				<i>En cours.</i> 2.2.2.1.3 80% des agents sont formés à ce logiciel en 2010 et 100% en 2011.																																													
<p>3. Activités/Ressources Négociateur, approuver et signer l'accord de prêt</p> <p>Réalisation de l'ensemble des mesures de la matrice des mesures du Programme</p> <p>Suivi, évaluation et supervision</p> <p>Audit du compte spécial</p>	<p>Réalisation à court terme Mise en œuvre du CSCRP 2007-2011 Lancement du processus de privatisation de la CMDT Mise en œuvre du Plan opérationnel du PAGAM/GFP Mise en application effective du Code des marchés publics d'avril 2008 Mise en place de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Relecture des textes sur la décentralisation. Renforcement des capacités de la Section des Comptes de la Cour Suprême.</p>	<p>Population malienne Opérateurs économiques</p>																																															
<p align="center">Ressources Financières</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>(en millions F CFA)</th> <th>2008</th> <th>2009</th> <th>2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appui budgétaire général</td> <td>61,319</td> <td>66,432</td> <td>66,556</td> </tr> <tr> <td>FAD (Sur Allocation FAD XI)</td> <td>10,275</td> <td>8,220</td> <td>4,110</td> </tr> <tr> <td>Allemagne</td> <td>1,639</td> <td>1,639</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Banque Mondiale</td> <td>20,113</td> <td>21,549</td> <td>21,549</td> </tr> <tr> <td>DCE</td> <td>9,833</td> <td>16,474</td> <td>16,389</td> </tr> <tr> <td>France</td> <td>6,556</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Pays Bas</td> <td>6,556</td> <td>6,556</td> <td>9,833</td> </tr> <tr> <td>Suède</td> <td>5,669</td> <td>9,212</td> <td>11,693</td> </tr> <tr> <td>Danemark</td> <td>0</td> <td>2,064</td> <td>2,064</td> </tr> <tr> <td>Suisse</td> <td>678</td> <td>718</td> <td>918</td> </tr> </tbody> </table>			(en millions F CFA)	2008	2009	2010	Appui budgétaire général	61,319	66,432	66,556	FAD (Sur Allocation FAD XI)	10,275	8,220	4,110	Allemagne	1,639	1,639	0	Banque Mondiale	20,113	21,549	21,549	DCE	9,833	16,474	16,389	France	6,556	0	0	Pays Bas	6,556	6,556	9,833	Suède	5,669	9,212	11,693	Danemark	0	2,064	2,064	Suisse	678	718	918	<p>(Source : Revue CARFIP, Revue FRPC, Rapport de revue conjointe des PTFs sur la matrice commune)</p>		
(en millions F CFA)	2008	2009	2010																																														
Appui budgétaire général	61,319	66,432	66,556																																														
FAD (Sur Allocation FAD XI)	10,275	8,220	4,110																																														
Allemagne	1,639	1,639	0																																														
Banque Mondiale	20,113	21,549	21,549																																														
DCE	9,833	16,474	16,389																																														
France	6,556	0	0																																														
Pays Bas	6,556	6,556	9,833																																														
Suède	5,669	9,212	11,693																																														
Danemark	0	2,064	2,064																																														
Suisse	678	718	918																																														

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution N° F/ML/2009/67

Adoptée par le Conseil selon la procédure de non-objection le 30 novembre 2009

Octroi d'un prêt supplémentaire à la République du Mali en vue de fournir des ressources supplémentaires pour le financement du Programme d'appui à la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (PASCRP) et de contribuer à faire face aux effets de la crise financière

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU (i) les articles 1, 2, 11, 12, 14, 15, 16 et 26 de l'Accord portant création du Fonds africain de développement (le "Fonds"), (ii) les directives de financement du FAD-11 telles que prévues dans le Rapport sur la Onzième reconstitution générale des ressources du Fonds, (iii) l'Allocation des ressources du FAD-11 par pays actuellement applicable, (iv) la politique et les procédures du Groupe de la Banque en matière de financements supplémentaires contenue dans le document ADB/BD/WP/97/83-ADF/BD/WP/97/90, (v) la Politique du Groupe de la Banque en matière de revue et de restructuration de portefeuilles, (vi) le rapport d'évaluation contenu dans le document ADF/BD/WP/2008/81 ainsi que son corrigendum, et (vii) le mémorandum relatif à l'octroi d'un prêt supplémentaire contenu dans le document ADF/BD/WP/2009/104/Rev.1/Approbation (le "Mémorandum") ;

RAPPELANT :

- i) la résolution N° F/BD/2009/05 adoptée le 4 mars 2009 par laquelle ce Conseil a approuvé un Plan d'action pour l'accélération du transfert des ressources aux pays FAD dans le cadre de la Réponse de la Banque à l'impact économique de la crise financière la "Résolution sur la crise financière" ; et
- ii) le mémorandum contenu dans le document ADB/BD/WP/2009/129-ADF/BD/WP/2009/98 soumis au Comité Opérations et Efficacité du Développement (CODE) le 21 juillet 2009 concernant le rapport de revue de la performance du portefeuille au Mali (le "Mémorandum de revue du portefeuille") ainsi que les recommandations qui y sont contenues afin de mobiliser les reliquats des prêts restructurés sous forme de prêts d'appui budgétaire à décaissement rapide en réponse à la crise financière ;

RAPPELANT EN OUTRE :

1. la résolution N° F/ML/2008/14 adoptée le 24 septembre 2008 par laquelle ce Conseil a accordé à la République du Mali un prêt d'un montant de trente-trois millions d'unités de compte (33 000 000 UC) en vue de contribuer au financement du Programme d'appui à la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (PASCRP) (le "Programme") ;
2. l'accord de prêt N° 2100150017494 signé le 13 octobre 2008 entre le Fonds et la République du Mali contenant les modalités et conditions entre le Fonds et la République du Mali pour le financement du Programme ; et
3. la Lettre d'Accord signée le 28 octobre 2009 entre le Fonds et la République du Mali relative à la réallocation de ressources prélevées sur deux projets en cours en faveur du Programme pour un montant de quatre millions cinq cent mille unités de compte (4 500 000 UC) (les "Ressources Consolidées") ;

CONSIDERANT les justifications à l'octroi d'un prêt supplémentaire, tel que décrit dans le Mémoire, en particulier la nécessité de fournir des ressources additionnelles pour permettre à la République du Mali de faire face aux conditions adverses extraordinaires induites par la crise économique internationale actuelle ;

PRENANT NOTANT qu'à la suite de l'évaluation positive de sa performance en 2009 au titre du FAD 11, la République du Mali peut bénéficier d'une allocation supplémentaire (l'"Allocation Supplémentaire") et, qu'en conséquence, il existe des ressources disponibles suffisantes pour permettre au Fonds d'engager le montant du prêt supplémentaire ;

DECIDE ce qui suit:

1. d'approuver la réallocation des Ressources Consolidées, tel qu'énoncé dans le Mémoire de revue du portefeuille, en vue de fournir des ressources additionnelles sous forme de prêt d'appui budgétaire à la République du Mali, conformément à la Résolution sur la crise financière ;
2. de consentir à la République du Mali, sur les ressources du Fonds, un prêt supplémentaire d'un montant maximum équivalant à dix millions d'unités de compte (10 000 000 UC) en vue de fournir des ressources additionnelles pour contribuer au financement du Programme, comme suit :
 - i) un montant de quatre millions cinq cent mille unités de compte (4 500 000 UC) au titre des Ressources Consolidées ; et
 - ii) un montant de cinq millions cinq cent mille unités de compte (5 500 000 UC) provenant de l'Allocation Supplémentaire ;
3. d'autoriser le Président à conclure un accord de prêt supplémentaire avec la République du Mali selon les modalités et conditions définies dans les Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du Fonds, dans le Mémoire et, en particulier, selon les modalités et conditions spécifiées ci-après :
 - i) la durée du prêt est de cinquante (50) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans commençant à courir à partir de la date de signature de l'accord de prêt supplémentaire. Seules la commission de service et la commission d'engagement sont exigibles durant le différé d'amortissement ;
 - ii) le prêt sera amorti en quarante (40) ans après l'expiration du différé d'amortissement, au taux de un pour cent (1%) par an de la 11^{ème} à la fin de la 20^{ème} année et de trois pour cent (3%) par an par la suite, à raison de versements semestriels, égaux et consécutifs, effectués le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Le premier de ces versements aura lieu le 1^{er} avril ou le 1^{er} octobre, selon celle de ces deux dates qui suivra immédiatement l'expiration du différé d'amortissement ;
 - iii) une commission de service de trois quarts de un pour cent (0,75%) par an applicable sur le montant du principal décaissé et non amorti est payable semestriellement le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année ; et
 - iv) une commission d'engagement d'un demi de un pour cent (0,50%) par an, applicable sur la fraction non décaissée du prêt supplémentaire, commencera à courir cent vingt (120) jours après la date de signature de l'accord de prêt supplémentaire et sera exigible aux mêmes dates que la commission de service ;
4. le Président peut annuler le prêt supplémentaire si l'accord de prêt supplémentaire n'est pas signé dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date d'approbation du prêt supplémentaire ; et
5. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.